



Parti écologiste valaisan
CH-1950 Sion

Tel. 079 704 69 33
info@verts-vs.ch
www.verts-vs.ch

POLLUTION AU MERCURE

TOUTE LA LUMIERE DOIT ÊTRE FAITE ET LES RESPONSABILITES ETABLIES

Sion, le 24 février 2018

Les Verts sont choqués d'apprendre que l'Etat du Valais avait connaissance depuis plus de 40 ans de la pollution au mercure liée à l'usine de la LONZA à Viège et qu'il n'en a pas informé sa population. Cela est d'autant plus choquant qu'au moins 250 employés de la LONZA ont souffert d'intoxication. Ces faits nouveaux sont très graves car on n'a pas le droit de jouer avec la santé des gens. A ce stade, les Verts pensent d'abord aux victimes et demandent en premier lieu que la LONZA et l'état du Valais assument leurs erreurs et une part de responsabilité et en deuxième lieu qu'ils présentent des excuses aux familles des victimes. Les Verts formulent en outre plusieurs propositions pour faire toute la lumière sur cette affaire et éviter qu'elle ne se reproduise à l'avenir.

Le silence de l'Etat dans ce dossier n'est pas de nature à nourrir la confiance et il implique une certaine responsabilité

Il est particulièrement choquant d'apprendre que, pendant plus de 40 ans au moins, l'Etat du valais s'est tu et n'a rien dit à sa population que l'usine de la Lonza à viège était responsable d'une importante pollution au mercure susceptible d'avoir de graves répercussions sur la santé des personnes exposées. Manifestement, **les autorités ont fait passer les intérêts économiques de la LONZA avant les intérêts de santé publique**. Même si certains faits remontent à une époque où la sensibilité environnementale était moins forte, les autorités connaissaient les risques encourus et au lieu d'appliquer le **principe de précaution**, ils ont préféré se taire. Pour les Verts, cette erreur du passé s'est malheureusement répétée dans le présent, puisque l'Etat du valais a refusé de communiquer le rapport d'investigation historique de la pollution au mercure et qu'il a fallu une décision du Tribunal cantonal pour que l'on puisse avoir accès à ces documents. Cette attitude n'est pas de nature à nourrir la confiance et elle implique en tout cas la reconnaissance d'une certaine responsabilité.

L'Etat a un devoir de mémoire et il doit rendre justice aux familles des victimes

Dans cette affaire, la responsabilité de la LONZA est manifestement engagée de façon primaire. Elle ne doit cependant pas occulter la responsabilité de l'Etat du Valais qui s'est tu au lieu d'agir et d'informer la population valaisanne. Ce silence coupable a eu d'importantes conséquences puisqu'il est avéré aujourd'hui qu'au minimum 250 employés de la LONZA ont été intoxiqués. Pour les Verts, l'Etat doit reconnaître honnêtement son erreur et présenter ses excuses aux familles des victimes. Il s'agit au minimum d'un devoir moral.

Pour rétablir la confiance, l'Etat doit faire preuve de transparence, mandater de nouvelles études pour faire toute la lumière et publier la convention signée avec la LONZA qui revêt un certain intérêt public

Nous ignorons pour l'heure si d'autres personnes ont été victime d'une intoxication au mercure. Tous les documents à disposition n'ont pas été analysés. Les Verts demandent donc qu'une **étude complète soit réalisée de façon indépendante pour évaluer plus précisément le nombre de personnes touchées par ces intoxications au mercure**. Par ailleurs, il faudra compléter cette étude par un **monitoring (suivi) de la santé actuelle et future des personnes concernées** par cette pollution. En effet, l'étude commandée en 2016 auprès du Département de médecine du travail et environnementale de l'Université de Zurich¹ ne portait que sur 171 mères et enfants. Elle est totalement insuffisante.

Pour les Verts, même si la convention signée avec la LONZA est de nature privée, sa publication revêt un intérêt public. En effet, il s'agit notamment de **vérifier si – dans le contexte des nouveaux investissements annoncés par LONZA - l'on n'a pas essayé par cet accord d'occulter des responsabilités** qui n'ont pour l'instant ni été établies ni chiffrées précisément.

Il faut renforcer le Service cantonal de l'environnement

Il y a environ 1200 sites pollués inscrits au cadastre et la grande majorité n'ont pas encore fait l'objet d'investigations². A cela, il faut ajouter le contrôle régulier des entreprises qui est nécessaire si l'on veut éviter de laisser d'encombrants héritages aux générations futures. Les Verts demandent depuis longtemps un renforcement des effectifs du Service cantonal de l'environnement qui est certainement l'un des moins bien dotés en Suisse. Lors du dernier budget en décembre 2017, le Parlement a par exemple rejeté une telle demande. Il y a des économies qui parfois n'en sont pas.

Les Verts demandent que l'état fournisse des garanties sur l'état de la nappe phréatique en lien avec la décharge de Gamsenried

Les Verts réitèrent leur inquiétude au sujet de l'immense décharge de Gamsenried, une véritable **bombe à retardement**, dont l'assainissement n'a pas encore débuté. Depuis 1923, LONZA gère une décharge qui s'étend sur plus de 200'000 mètres carrés sur lesquels aurait été déposé quelque 1.5 millions de m³ de déchets. A titre de comparaison, la décharge de Pont-Rouge à Monthey s'étendait sur 30'000 m² et l'assainissement a porté sur 120'000 m³. Selon les déclarations de la LONZA, il s'agissait au début uniquement de chaux hydratée, mais depuis 1972 de déchets chimiques également. En 1978, des hydrogéologues de l'Office cantonal pour la protection de l'environnement ont détecté **dans la nappe phréatique polluée des résidus de plus de 50 matières organiques ainsi que des traces d'ammonium, de chlore, de sulfate mais aussi de phénol et d'aniline**³. **Personne ne sait aujourd'hui exactement ce que contient cette décharge**. En 1987, il a été constaté que des polluants provenant de la décharge nuisaient à la qualité de la nappe souterraine. Depuis 1990, l'eau souterraine polluée est pompée de la nappe se trouvant

¹ https://www.vs.ch/documents/19415/1246066/Gutachten_Gesundheit_20.06.2016.pdf/775f7148-b1f0-430b-b9f8-0383e9ff95e

² Cadastre des sites pollués : <http://www.vs.ch/Navig/navig.asp?MenuID=8068&Language=fr>

³ Alusuisse, 1888-1988, une histoire coloniale en Valais et dans le monde, p. 245

sous la décharge et acheminée à la STEP de la LONZA. Or, il s'avère qu'une grande partie des polluants se trouve déjà dans la partie inférieure de la décharge⁴.

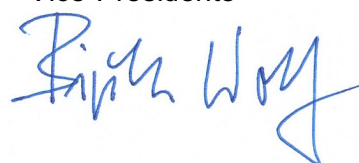

A ce jour, l'assainissement de la décharge de la LONZA n'a toujours pas fait l'objet d'un accord d'assainissement. A ce rythme, il faudra encore attendre de nombreuses années pour que LONZA se décide enfin à régler le problème de sa décharge toxique qui fait peser une grave menace sur la santé de population concernée. **Les Verts interpellent donc le Conseil d'Etat afin qu'il ordonne au plus vite les mesures d'assainissement qui s'imposent afin d'éviter ce qui pourrait bien devenir une véritable catastrophe écologique.**

Carole Morisod

Brigitte Wolf

Vice-Présidente

Vice-Présidente



Contact :

- Carole Morisod, 00 41 24 471 79 01, +41 77 414 30 76, carolemorisod@hotmail.com
- Brigitte Wolf, +41 27 927 14 33, +41 79 456 95 54, b.wolf@bluewin.ch

⁴ Bulletin d'hydrogéologie no 21, 2005, publié par le Centre d'hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel